

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

Séance du 12 février 2024

Nombre de membres du
Bureau :

En exercice : 34
Présents : 21
Pouvoirs : 7
Votants : 28

OBJET

Délibération
2024_02_12_05B Réseau
public de distribution
publique d'électricité -
Convention pour « appuis
communs » - Opérateur
IELO :

Votes Pour : 28

Vote Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze février,

À quatorze heures trente,

se sont réunis à Montrond les Bains, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le six février deux mille vingt-quatre.

Présents :

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente
Georges BERNAT, Henri BONADA, Vincent BONNICI, Patricia CHAUVE,
Marc CHAVANNE, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE,
François DUMONT, Martial FAUCHET, Béatrice FOURNEL, Michel
GANDILHON, Thierry GOUBY, Gilles PERRONNET, Didier PONCET,
Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Pierre SIMONE,
Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs déposés :

- Mandant : M. BAROU

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. CHARGUEROS

- Mandataire : Mme THIVANT

- Mandant : M. DESHAYES

- Mandataire : M. BONADA

- Mandant : Mme FAYOLLE

- Mandataire : M. CHAVANNE

- Mandant : M. HEYRAUD

- Mandataire : M. SOUTRENON

- Mandant : M. LIMOUSIN

- Mandataire : M. GOUBY

- Mandant : M. VERICEL

- Mandataire : M. SOUTRENON

Absent(s) excusé(s) :

Gérard BAROU, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Didier PICARD, Séverine REYNAUD, Pierre VERICEL, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par Mme Béatrice FOURNEL.

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que l'article L. 34-8-2-1 du code des postes et des communications électroniques stipule que les gestionnaires d'infrastructure d'accueil doivent accorder l'accès à leurs réseaux dans des conditions, y compris tarifaires, équitables et raisonnables

CONSIDERANT que plusieurs conventions tripartites « Appuis Communs » autorisant l'utilisation des appuis du réseau de distribution publique d'électricité, propriété du SIEL-TE et exploité par Enedis pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques ont été signées avec des opérateurs depuis plusieurs années.

CONSIDERANT que l'opérateur IELO souhaite établir et exploiter un réseau de télécommunication sur les appuis communs du réseau de distribution publique d'électricité, propriété du SIEL-TE et exploité par Enedis sur les communes de la zone de l'AODE.

CONSIDERANT que l'utilisation des supports est soumise au paiement d'une redevance unique, facturée semestriellement, pour une durée de mise à disposition de 20 ans. Pour l'année 2015, elle est fixée par support à 27.50 € HT et est indexée pour les années suivantes.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / ~~la majorité~~ :

APPROUVE la convention d'appuis communs pour l'installation d'un réseau de télécommunication électronique;

AUTORISE Madame la Présidente à finaliser et apporter d'éventuels ajustements de forme à sa rédaction ;

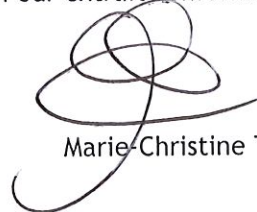
AUTORISE Madame la Présidente à signer cette convention ainsi que toutes pièces à intervenir dans ce dossier.

Fait et délibéré en séance

Le 12 février 2024

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.